

Plan de financement prévisionnel des premières réalisations d'itinéraires cyclables

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS		
Commission n°4		Validation du Vice-Président
Séance du 16/11/06	Favorable	Le 14/04/06
Bureau		
Séance du 13/04/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
Budget Principal Transport 2005 Imputation : 23.815	Solde avant opération : 1 216 042,40 € TTC Montant de l'opération : 698 583,00 € TTC Solde après opération : 517 459,40 € TTC

Ces dossiers de demande de financement ATSR devant être finalisés avant fin mars 2006, le présent rapport de plan de financement des itinéraires cyclables de la CAGB revêt une importance particulière.

Ces modalités techniques et financières (partenariat communes-CAGB) seront par exemple, définies ultérieurement.

I. Contexte

Le schéma directeur des itinéraires cyclables constitue l'une des actions à mettre en œuvre dans le cadre des PDU de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et ce au titre du développement des circulations douces.

L'objectif principal du schéma directeur cyclable est de constituer un véritable réseau maillé structurant couvrant l'agglomération afin de développer les pratiques quotidiennes et de loisir de façon à présenter une alternative attractive aux autres modes de transport tout en s'inscrivant dans une logique d'intermodalité.

Le 24 juin 2005 le conseil communautaire a validé le schéma cyclable présentant la configuration suivante :

- 300 Km d'itinéraires d'intérêt communautaire
 - dont 150 Km d'itinéraires structurants
 - dont 85 Km d'itinéraires prioritaires

Lors de ce même conseil, il a également été validé la réalisation à court terme (dernier trimestre 2005/premier trimestre 2006) de 4 tronçons représentant 13,5 Km.

Par délibération en date du 2 septembre 2005 le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire la réalisation et l'entretien d'itinéraires cyclables.

Le conseil communautaire du 30 septembre 2005 a validé la programmation des réalisations d'itinéraire pour les années 2005, 2006, et 2007.

Il convient donc présentement de valider précisément le plan de financement prévisionnel des premières réalisations soit :

Itinéraires	Coût € HT
Forêt de Chailluz ⇨ Braillans	246 970
Thise ⇨ Palente	73 700
Gare de Saône ⇨ Saône	105 000
Serre les sapins ⇨ Tilleroyes	105 330
TOTAL	531 000

Le coût de la maîtrise d'œuvre, à ajouter au montant des travaux, est estimé à 10 % du montant HT, soit 53 100 €.

II. Budget prévisionnel pour la réalisation

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 584 100 € HT, soit 698 583 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est proposé comme suit :

DEPENSES (€) TTC	
Postes	Montant prévu
Travaux d'aménagement et maîtrise d'oeuvre	584 100
TOTAL HT	584 100
TVA	114 483
TOTAL TTC	698 583

RECETTES (€) HT			
Financeurs	Programme	Montant prévu	Taux
Etat	ATSR	188 430	32 %
CG 25	CITE	233 640	40 %
Communes	}	162 030	28 %
CAGB			
TOTAL		584 100	100 %

Le maître d'ouvrage prendra en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le plan de financement prévisionnel précité,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que les marchés d'études et de travaux à intervenir (maîtrise d'œuvre, gestion...),
- autorise Monsieur le Président à solliciter les participations de l'Etat (ATSR), du Conseil Général du Doubs (CITE) et des communes concernées et à signer les pièces administratives correspondantes,
- autorise l'inscription de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0